



ET SI ON ARRÊTAIT DE BANQUER ?

Pas de cure d'amaigrissement pour les banques

Par **Éric Toussaint**

Les auteurs du Rapport Liikanen écrivent en substance que vu la sévérité de la crise, on aurait pu s'attendre à une rapide restructuration du secteur bancaire avec un dégonflement des bilans des banques et la fermeture des firmes les plus faibles. Cela ne s'est pas produit, le volume des actifs n'a pas diminué depuis l'éclatement de

la crise en 2008¹. En effet, alors que le volume de leurs actifs atteignait 43.000 milliards euros en 2008, il a atteint 45.000 milliards euros en 2011. Sachant que le PIB européen

¹ La situation peut varier d'un État à l'autre : dans certains pays on constate une diminution des actifs des banques qui est contrebalancée par une augmentation dans d'autres.

a légèrement diminué, les actifs (et les dettes) des banques européennes représentaient 370% du PIB européen en 2011 !

Entre 2007 et 2011, les actifs de Deutsche Bank ont augmenté de 12,4%, ceux de HSBC de 22,2% , ceux de BNP Paribas de 16%, ceux du Crédit Agricole de 22%, ceux de Barclays de 12%, ceux de Santander de 37,1%, ceux de la principale banque suédoise Nordéa de 84,1%, ceux de Commerzbank de 7,3%, ceux d'Intesa de 11,6%, ceux de BBVA de 19,1%. Sur les 18 principales banques européennes, seules trois ont connu une baisse des actifs : Royal Bank of Scotland (-28%), la principale banque hollandaise ING (-3,3%) et la principale banque italienne Unicredit (-9,3%)².

Pourquoi les banques n'ont-elles pas réduit leur bilan ?

Les banques n'ont pas réduit leur bilan parce qu'aucune autorité ne les y a contraint et qu'elles sont abreuvées de liquidités par la BCE, la FED, etc. Les banques continuent à jouer largement avec l'effet de levier. De plus, dans la zone euro, la BCE pousse les banques à acheter de plus en plus de titres de la dette publique.

Les banques européennes essaient très modérément de se défaire d'une partie des actifs toxiques qui encombrant leur bilan. Quand elles vendent des produits toxiques en-dessous de leur valeur d'achat (telle qu'elle est comptabilisée dans leur bilan), elles doivent réduire la valeur de leurs actifs. Et bien sûr, si elles effacent des actifs douteux, elles réduisent également la valeur de leurs actifs. Mais ce qu'elles liquident représente bien peu au regard de leur bilan car la quantité de déchets à éliminer est gigantesque. En pratique, les banques hésitent à vendre certains produits douteux car le prix qu'elles peuvent en retirer est très bas, elles sont tentées d'attendre de voir le prix augmenter pour vendre. Mais cette augmentation risque de ne jamais avoir lieu. Finalement, il faudra bien à l'échéance du contrat prendre acte d'une perte qui peut être tout à fait considérable.

En attendant, aux États-Unis, la Fed a acheté une quantité très importante d'actifs toxiques : environ 40 milliards de dollars chaque mois en 2012. Dans l'Eurozone, la BCE accepte depuis fin 2011 que les banques déposent chez elle comme collatéraux (c'est-à-dire en garantie) des actifs très risqués, toxiques, en contrepartie des prêts qu'elle leur octroie. La BCE a ainsi décidé début décembre 2011 d'assouplir les critères d'éligibilité de certains actifs acceptés comme collatéraux – les ABS et les créances bancaires (credit claims)³.

2 Rapport Liikanen, tableau 3.4.1., p. 39.

3 Voici ce que dit la Banque de France à propos des décisions prises en décembre 2011

La BCE prend ainsi dans son bilan une partie des déchets dont les banques privées essaient avec peine de se défaire⁴.

par la BCE : « l'éventail des actifs acceptés en garantie est de nouveau élargi, avec une augmentation parallèle des décotes pratiquées. D'abord, la notation minimale pour les titres adossés à des actifs (asset-backed securities — ABS) est abaissée. Outre les ABS déjà éligibles aux opérations de l'Eurosystème, les ABS dont les actifs sous-jacents comprennent des prêts hypothécaires et des prêts aux petites et moyennes entreprises, seront éligibles sous réserve de deux notations affichant simple A au minimum lors de leur émission ainsi que pendant leur durée de vie. Ensuite, les banques centrales nationales seront autorisées, à titre temporaire, à accepter en garantie des créances privées supplémentaires (à savoir des prêts bancaires) respectant des critères d'éligibilité spécifiques. », voir <http://www.banque-france.fr/fileadm...>, p. 68.

4 Selon le Financial Times, la liste des collatéraux que la BCE acceptait en 2012 comprend 40.000 produits financiers différents ! Voir FT, « Collateral damage », 25 octobre 2012